

21 minutes pour comprendre



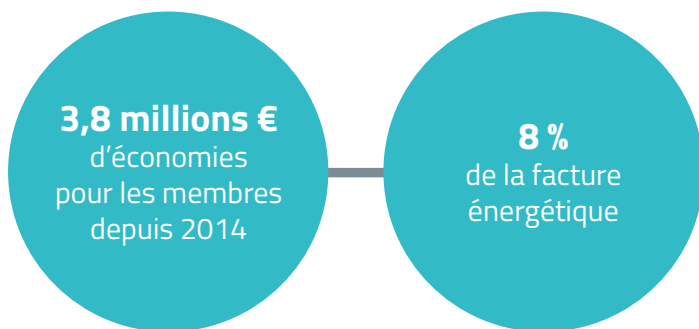
LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

GÉRER SON BUDGET ÉNERGÉTIQUE

Forts de leurs connaissances des marchés de l'énergie et afin d'accompagner les acheteurs publics bourguignons et francs-comtois, les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne-Franche-Comté ont créé des groupements de commandes pour l'achat d'énergies en électricité et en gaz naturel.

Cette structure permettant de faire bénéficier à ses membres de tarifs plus avantageux est ouverte à tous les acheteurs publics de Bourgogne-Franche-Comté, dont les collectivités territoriales, notamment les communes et EPCI, membres du SICECO. Le SIEEEN (Syndicat d'énergies de la Nièvre) est le coordonnateur et le SICECO est le gestionnaire pour la Côte-d'Or.

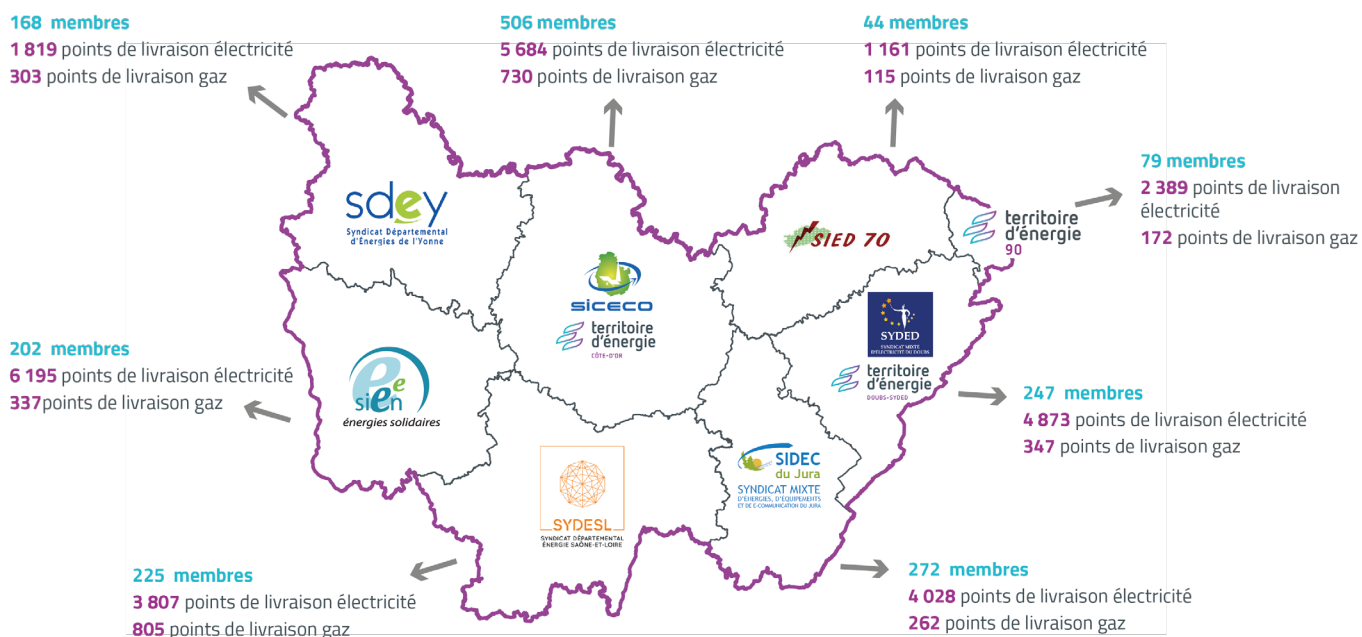
En Côte-d'Or



SUPPRESSION DES TRV POUR LES ADHÉRENTS

La loi énergie climat de 2019 met fin aux tarifs réglementés de vente (TRV) en électricité (disparition des tarifs bleus au 31 décembre 2020 pour les consommateurs finaux non domestiques qui emploient au moins 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros) et en gaz pour les consommateurs non domestiques à partir du 1^{er} décembre 2020.

Les collectivités doivent assurer l'achat de leurs énergies sur les marchés de gros qui exposent les « néophytes » à des fluctuations importantes, entraînant des hausses de prix considérables. En plus de la mutualisation, le groupement d'achat offre aux adhérents de la sécurité et de l'ingénierie dans le suivi des marchés et de leurs factures.



POURQUOI ADHÉRER ?

- Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats
- Susciter l'intérêt des fournisseurs d'énergies à répondre aux consultations
- Sécuriser les achats d'énergies
- Se décharger des procédures de mise en concurrence
- Mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires
- Imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente
- Disposer d'une application en ligne de management des achats groupés d'énergies, « e-Mage », facilitant le suivi et le contrôle des factures et des contrats, en électricité et en gaz, quelque soit le fournisseur

QUELS AVANTAGES ?

- Optimisation annuelle de vos contrats
- Accès à une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine
- Système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures)
- Accompagnement de proximité
- Facilité d'adhésion au groupement (documents types fournis)
- Rapidité d'attribution lors des marchés subséquents pour bénéficier des meilleurs prix

COMMENT ADHÉRER ?

Une collectivité non adhérente au groupement d'achat devra retourner des pièces administratives (mandat, fiche de collecte de données, délibération acte constitutif signé) selon un calendrier précis dépendant des dates des prochains marchés.

Les marchés ayant une durée limitée de 3 ans, une confirmation d'engagement est demandée à l'adhérent pour l'intégration de ses contrats dans le futur marché.

Accédez aux conditions d'adhésion des prochaines consultations en allant sur www.siceco.fr/groupement-achat-energies

POUR ALLER PLUS LOIN

Chaque année, les fournisseurs d'énergies proposent des optimisations tarifaires après vérification de l'adéquation des consommations du site avec la grille tarifaire d'acheminement souscrite (puissance souscrite, courte, moyenne ou longue utilisation). La collectivité décide s'il souhaite appliquer cette optimisation. À la clé, plusieurs millions d'euros d'économies possible.

Les documents à consulter téléchargeables sur www.siceco.fr :

- plaquette de présentation
- brochure e-mage

UNE STRATÉGIE D'ACHAT PAR TRANCHES

Le groupement adopte une stratégie d'achat qui s'appuie sur des outils de veille et d'analyse en temps réel. Cette approche permet d'acheter « plusieurs tranches » sur différentes périodes en privilégiant celles où le prix est au plus bas (10 % du volume un jour a, 20 % du volume un jour b, 50 % du volume un jour c, ...) afin de limiter le risque d'un prix trop sensible à la volatilité des marchés.